

Boulogne-Billancourt, le 27 novembre 2009

Communiqué Information Réglementée

Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions
prévues par l'article L.233-8 II du code de commerce et
l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables
27/11/09	269 890 028	269 890 028 ⁱ	263 712 951 ⁱⁱ

ⁱ Calculé, comme prévu au dernier alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

ⁱⁱ A titre d'information, nombre calculé « net » des actions privées de droit de vote.